

Protocole d'entente entre le Canada et le Mexique relativement à la coopération en télécommunications

Pendant la huitième réunion du Comité ministériel mixte Canada-Mexique, qui s'est tenue à Mexico les 25 et 26 novembre 1991, l'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État du Canada aux Affaires extérieures, et M. Fernando Solana, ministre des Affaires étrangères du Mexique, ont signé une lettre d'entente relativement à la coopération future en télécommunications.

Le protocole d'entente, que l'honorable Perrin Beatty, ministre des Communications du Canada, signera au Mexique le 4 avril 1992, établira un nouveau cadre pour la coopération entre le Canada et le Mexique dans le domaine des télécommunications. L'entente est conclue entre Communications Canada et le secrétariat d'État du Mexique aux Communications et aux Transports.

Le protocole d'entente jettera les bases des discussions dont les objectifs seront les suivants : améliorer la compréhension des besoins techniques et accroître la coopération technique; intensifier la coopération en recherche et développement; obtenir un appui dans les instances multilatérales telles que l'Union internationale des télécommunications (UIT), INTELSAT et INMARSAT; mettre au point et améliorer la technologie des satellites utilisés pour les télécommunications entre les deux pays; coordonner l'utilisation des fréquences, par exemple en réglementant et en gérant l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique (la compétence du Canada dans ce domaine est principalement le fruit du défi consistant à réglementer et à gérer le spectre des fréquences radioélectriques le long de la frontière canado-américaine et au nord de celle-ci); discuter de l'échange de spécialistes; partager les expériences touchant les questions de réglementation et de politiques. Les autres avantages comprennent notamment l'accès aux décideurs-clés, qui est un facteur essentiel à la promotion des intérêts commerciaux du Canada sur le marché des télécommunications au Mexique.

Le protocole d'entente a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par l'industrie canadienne des télécommunications. Il présente, pour les deux pays, une occasion d'intensifier l'intérêt commun qu'ils portent aux télécommunications. L'envergure du marché mexicain offre à l'industrie canadienne des possibilités considérables de participer à la modernisation du secteur des télécommunications du Mexique. Par exemple, il existe actuellement huit téléphones pour cent personnes au Mexique. Le Mexique vise à ce que 30 % des gens aient des téléphones d'ici l'an 2000. La technologie canadienne contribuera à la réalisation de cet objectif. En 1991, les exportations canadiennes de matériel et de services de télécommunications vers l'Amérique latine ont dépassé les 100 millions de dollars.